Couetatoux (Coëtatouz)

Le village est situé à environ 4 km au nord du bourg, peu avant le carrefour entre les routes d'Auray à Quiberon et de Carnac à Ploemel. Une chapelle sur une colline boisée domine de vieilles longères. Le ruisseau de Coëtatouz alimente au sud une petite étendue d'eau qu'un pont enjambe. Près de l'ancienne route de Quiberon à Auray, une croix grecque est plantée directement en terre, sans socle. Elle date du 12 ou 13e siècle. La famille SIMON-PLUMER a longtemps vécu à Coetatoux, les TUAL y ont possédé quelques biens au début du 18e siècle.





Les SIMON seraient originaires de Coetatoux, où ils possèdent une tenue depuis 1679 sous le seigneur de la Rivière de Vaudurant, vassal du comte de Largouet.

B5548 - Largouet /s Auray - 24/01/1679

Congément

Jean SIMON acquiert par subrogation aux droits du seigneur de la Rivière de Vaudurant, une tenue à Couetatoux en CARNAC pour 1465L 19s, suivant le prisage fait par Guillaume GEOFFROY, Jacques LE MALLIAUD et Nicolas LAUZER les 14 et 17/01/1679, contre le défenseur Jean BRAZO [x Guillemette MADEC de Coetatoux ?].

P1526 f°1 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Largouet - 22/03/1683

Déclaration

Madeleine de CASTILLE, veuve de Nicolas FOUQUET, vicomte de Vaux, surintendant des finances, déclare posséder sous le fief du roi le comté de Largouet, dont dépend en CARNAC :

Description f°36v

[A Couetatoux] autre tenue sous le sieur de Vaudurant possédée par Jean SIMON.

Le 20 février 1685, Marie SIMON épouse Pierre PLUMER ou PLEMER (n°780-781). Le couple vit à Couetatoux, où il a au moins cinq enfants, dont deux qui parviennent à l'âge adulte : Jean (n°390), né vers 1688, et Julien né en février 1700. Parmi les parrains et marraines, figurent les parents Claude et Marie PLUMER, les voisins Mathurin et Vincente JOUAN. Ayant des problèmes pour régler leurs rentes convenancières depuis 1695, ces derniers sont obligés de vendre leur tenue à domaine congéable sous le comte de Vaudurant. Pierre PLUMER voit ici une occasion d'étendre son exploitation. Le 14 janvier 1702, sa nouvelle tenue est acquise pour 1731L. Elle comprend trois bâtiments. Le TY TAN de 21 m de long abrite une chambre et les étables. Le TY FOURN AR ER LAIR, de 7 m, doit son nom à un four situé sur son pignon est, et à la proximité vraisemblable de l'aire à battre. Enfin, le cardy à charrette mesure 8 m de long. En plus de l'aire et de la place à marnie, huit jardins sont proches des bâtiments. Dans l'un d'eux se trouve d'un puits avec son chapiteau et son auge en pierre, dans un autre une fontaine partagée entre sept propriétaires, et dans seulement trois des arbres fruitiers. Dans le LIORCH ER PRIEUR est cultivé du chanvre. Les terres se composent autrement de huit labeurs, cinq prés ou pâtures, trois landes. Elles s'étendent vraisemblablement sur 5 hectares.

B5554 - Largouet /s Auray - 14/01/1702

Congément

Pierre PLUMER acquiert par subrogation aux droits de monsieur le comte de VAUDURANT, les édifices d'une tenue à Coetatoux en CARNAC, dont le prisage fait les 29 et 31 décembre s'élève à la somme de 1731L 17s.

Contre les défenseurs

Mathurin JOUAN et Guillemette BOUILLY sa femme et autres consorts. Jacques LA VIGNE le jeune est procureur de Julien JOUAN. Mathurin JOUAN agit en son nom et pour François JOUAN son frère, Pierre GOUZERH, etc...

Paiement

Il est dû au seigneur plusieurs arrérages de convenant des dits JOUAN à savoir :

- 1695 : L'année entière.
- 1700 et 1701 : 2 perrées de froment, 1 perrée de seigle, 1/2 perrée d'avoine, 1/2 perrée de mil et 7L 4s en argent, en blés pour ces années à raison d'un aprix des dites années.
- 1697 : 1/2 perrée d'avoine
- 1699: 1/2 perrée de mil, 1/2 perrée d'avoine et 3L 6s en argent [etc... nombreuses pages pour les arrérages].

Finalement, une somme de 131L sera déduite du paiement de 1731L 17s pour les arrérages au seigneur. Les vendeurs reçoivent la somme de 1600L 17s de Pierre PLUMER.

NDLR: Julien et Vincente JOUAN se marient en 1687 à Anne et Pierre GOUZERH de Kerispert (LA TRINITE).

2E2085 - Minutes Jacques HENRY - 29-31/12/1701

Mesurage et prisage à Coetatoux en CARNAC

A la requête de Pierre PLUMER, subrogé aux droits de monsieur de VAUDURANT, contre Mathurin JOUAN x Guillemette BOUILLY, Pierre GOUZERH, garde naturel des enfants de son mariage avec feue Vincente JOUAN, démissionnaires de Laurent JOUAN leur père.

3 Bâtiments (1249L.7s)

Un cour de logement couvert de paille TY TAN, la chambre et les étables, à deux longères, trois pignons et un aras (L=63.5p - l=14,75p - H=10,5p), avec ses éligements par dedans et par dehors, toutes ses espèces	<u> 3 Battments (1249L 78)</u>		
Un logis couvert de paille TY FOURN AR ER LAIRE à deux longères et deux pignons (I=20,75p- 1=18,75p- H=10p), avec ses éligements, couverture et un four qui est au pignon est		-	
(L=20,75p-1=18,75p-H=10p), avec ses éligements, couverture et un four qui est au pignon est		860L	10s
Un autre logis couvert de paille TY MENNE ER BURON A CHARRETTE à deux longères, trois pignons (L=23,75p - 1=13,75p - H=7,25p), avec toutes ses espèces et éligements, sa couverture 180L 17s 10 Jardins et places (165L 10s - 40C 1/4) 3 3 1 10s 3 2 3/4de murets sur la rue batterie, avec la terre de rapport 3 1 10s 4 1 10	Un logis couvert de paille TY FOURN AR ER LAIRE à deux longères et deux pignons		
(L=23,75p - l=13,75p - H=7,25p), avec toutes ses espèces et éligements, sa couverture			
10 Jardins et places 1165L 10s - 40C 1/4) 3C 3/de murets sur la rue batterie, avec la terre de rapport			
30L 10s 2C ½de mur sur la place à marnies ER MANNE	(L=23,75p - l=13,75p - H=7,25p), avec toutes ses espèces et éligements, sa couverture	180L	17s
2C ½ le mur sur la place à marnies ER MANNE	<u> 10 Jardins et places (165L 10s - 40C ½)</u>		
4C 1/4le murets sur le courtil LIORCH ER LAIRE, avec des fruitiers	3C ¾de murets sur la rue batterie, avec la terre de rapport	30L	10s
3C 1/2 de murets sur le courtil LIORCH TAL DE MANNE, avec un puits, son chapiteau et auge de pierre		3L	10s
son chapiteau et auge de pierre	4C 1/2de murets sur le courtil LIORCH ER LAIRE, avec des fruitiers	16L	
3C ¼ de murets sur le courtil LIORCH AR DRAN EN DELHUE, avec des fruitiers	3C 1/2de murets sur le courtil LIORCH TAL DE MANNE, avec un puits,		
3C 1/8 de mure sur le courtil LIORCH ARDRAN EN TY LOCH	son chapiteau et auge de pierre	45L	
10C ¼ de talus et murets sur le courtil à chanvre LIORCH ER PRIEUR, avec la jouissance des bois	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	7L	10s
1C de talus sur la portion de courtil LIORCH ER PRIEUR, avec la jouissance des bois	3C 1/8 de mure sur le courtil LIORCH ARDRAN EN TY LOCH	18L	
IC 1/2 de talus et murets sur la portion du courtil LIORCH AR ER PRAT, avec jouissance des bois	, ,	18L	
7C de murets, murs et talus sur la portion du courtil LIORCH ER FANT, avec des fruitiers, 1/7e de la fontaine, auge de pierre à une rangée de pierre nommée BOT DE MANNE		3L	
1/7e de la fontaine, auge de pierre à une rangée de pierre nommée BOT DE MANNE		4L	
8 Labeurs (111L - 61C 1/4)16C de murets sur le labeur LIORCH LAN, avec des buailles26L1C 1/3 de talus sur la parcelle de labeur ER GOUSGUEDEN, avec la jouissance des bois4L15C 1/3 de talus et murets sur le labeur ER DOUAR VERRE34L4C 1/4 de talus sur le labeur ER HOUET, avec des buailles8L6C 1/4 de talus et murets sur le labeur TAL ER GROIX12L4C 1/4 de talus sur le labeur PARC ER DRIAN, avec des buailles10L10C de talus sur labeur PARC ER DELHUE, avec des buailles12L3C 1/3 de talus sur le labeur BARRE AR ER LES, avec des buailles5L5 Prés et pâtures (121L - 63C 3/4)12C 1/4 de talus, murets et fossés sur le pré PRAT BIHAN, avec la jouissance des bois et buailles18L26C 2/3 de talus et fossés sur le pré PRAT BRAS, avec la jouissance des bois saudriers et buailles55L	•		
16C de murets sur le labeur LIORCH LAN, avec des buailles	1/7e de la fontaine, auge de pierre à une rangée de pierre nommée BOT DE MANNE	20L	
1C 1/3 de talus sur la parcelle de labeur ER GOUSGUEDEN, avec la jouissance des bois de saudriers étant près du pré			
de saudriers étant près du pré		26L	
15C 1/zle talus et murets sur le labeur ER DOUAR VERRE			
4C ½ de talus sur le labeur ER HOUET, avec des buailles		4L	
6C ½ de talus et murets sur le labeur TAL ER GROIX		34L	
4C 1/de talus sur le labeur PARC ER DRIAN, avec des buailles		8L	
10C de talus sur labeur PARC ER DELHUE, avec des buailles		12L	
3C 1/3 de talus sur le labeur BARRE AR ER LES, avec des buailles		10L	
5 Prés et pâtures (121L - 63 C ³ / ₄) 12C ¹ / ₇ tle talus, murets et fossés sur le pré PRAT BIHAN, avec la jouissance des bois et buailles		12L	
12C 1/zle talus, murets et fossés sur le pré PRAT BIHAN, avec la jouissance des bois et buailles	3C 1/3 de talus sur le labeur BARRE AR ER LES, avec des buailles	5L	
26C 2/3 de talus et fossés sur le pré PRAT BRAS, avec la jouissance des bois saudriers et buailles 55L			
	1	18L	
13C 1/2 talus sur le pré PARC ER FETAN, avec des landes			
	13C 1/ale talus sur le pré PARC ER FETAN, avec des landes	32L	

2C 1/4 de murets sur la pâture PARC ER PONDIC	2L	10s
9C ¼ de talus et fossés sur la pâture PARC ER PONDIC, avec la jouissance des bois et buailles	13L	10s
<u> 3 Landes (85L - 50C ½</u>		
26C ½ de murets sèches sur la lande PARC ER GRAIGERE	40L	
5C 1/4 de fossés sur la lande LAN ER PONDIC	5L	
18C 2/3 de talus sur la lande PARC ER HENT MARCHABLE, avec la jouissance des bois et buailles	40L	
<u>TOTAL : 1713L 17s - 215C ¾</u>		

Les deux fils de Pierre PLUMER signent parfaitement leur nom. Julien étudie au séminaire de Vannes de 1721 à 1724, puis devient prêtre à Carnac. Jean est par contre destiné à succéder à son père. Le 26 novembre 1711, il épouse Marie LE PORT (n°390-391), originaire de <u>Kerprovost</u> en BELZ. A la cérémonie nuptiale sont présents Pierre et Sébastien PLEMER, Yves LE PORT, Julien LE BAGOUSSE. Préalablement, une dot de 660L est promise par les parents des fiancés. Celle des LE PORT est payée dès juillet 1712.

6E2104 - Minutes Jacques HENRY - 16/10/1711

Témoins

- Pierre PLUMER x Marie SIMON, Jean PLUMER leur fils, de Coetatoux en CARNAC.
- Yves LE PORT x Marguerite LE GALLO, Marie LE PORT leur fille, de Kerprovost en BELZ.

Contrat de mariage

Après leur mariage, Jean PLUMER et Marie LE PORT feront leur demeure à Coetatoux chez les PLUMER, y seront logés, nourris des vivres ordinaires, entretenus des linges et langes parce qu'ils travailleront à leur possible. Ils seront payés de 2 perrées de seigle chaque année jusqu'à la naissance de trois enfants, après quoi, les gages s'arrêteront.

Pierre PLUMER et Yves LE PORT promettent chacun de donner à leur enfant en avancement d'hoirie 600L en argent, somme considérée comme immeubles, et des meubles et ustensiles de ménage à concurrence de la somme de 60L. Les 600L seront payées d'ici un an sans intérêt.

Ouittance jointe du 08/07/1712

Pierre PLUMER, en son nom et pour Jean PLUMER son fils, Marie SIMON sa femme, reçoit 660L de Yves LE PORT, suite au contrat de mariage, dont quittance.

Le couple a dix enfants jusqu'en 1733. Né en mai 1713, l'aîné Julien est filleul de son oncle le prêtre Julien PLUMER et de Marie PLUMER. Née le 16 février 1722, Anne (n°195) est filleule de Pierre BOUILLY et Anne GOUZERH. Les autres enfants ont notamment pour parrains et marraines Pierre, Guyonne PLUMER, Jacques LE PORT, Maurice, François AUFFRET, le prêtre Bertrand AUFFRET, Marie LE GOFF femme d'autre Bertrand AUFFRET, Louise LE GOFF femme de François GUEZEL, Marie GUEZEL, Julienne LE DREVO femme de Pierre BOUILLY... Les AUFFRET, GUEZEL et BOUILLY sont des voisins de Coëtatoux. Peu d'enfants semblent parvenir à l'âge adulte. L'aîné Julien apprend au moins à signer son nom. Les grands-parents meurent assez jeunes. Marie SIMON s'éteint le 2 janvier 1719 à 50 ans, Pierre PLUMER le 28 février 1725 à 61 ans. Les inhumations ont lieu en présence d'Henry PLUMER, de Jacques GOUZERH, de Jean LE BAGOUSSE et de Jean PLUMER, leur fils qui succède normalement à la tête de l'exploitation.

Le 16 février 1734, l'aîné Julien PLUMER épouse Guyonne RIO. Le 30 septembre suivant, sa mère Marie LE PORT meurt âgée d'environ 45 ans. Julien meurt trois ans plus tard le 20 mars 1737. Le 10 février 1740, sa sœur Anne épouse Joachim LE FRAPPER (n°194-195), originaire de la <u>Demiville</u> en LANDEVANT et sachant parfaitement signer. Les mariés ont chacun 17 ans, mais dès l'année suivante, le 3 février naît leur premier enfant, Marie-Jeanne. Elle est filleule de son grand-père (?) Jean PLUMER et de Marie LE FRAPPER. Le 21 juin 1742 naît la cadette Julienne (n°97). Son parrain officiel est son grand-oncle le prêtre Julien PLUMER, celui par procuration est son grand-père Joseph LE FRAPPER. Le premier, peut-être malade, n'a pas pu se déplacer. Il meurt d'ailleurs en fin d'année, le lendemain de Noël.

Comme son père Pierre, Jean PLUMER agrandit l'exploitation familiale. En mai 1740, il acquiert les édifices de la tenue de François GUEZEL sous le comte du Latz, pour la somme de 2283L. Cette exploitation s'étend sur plus de 6 hectares, dont 40% en landes. Le seigle domine largement les cultures, mais dans les petits jardins, la production de chanvre participe aussi à environ un quart des revenus. Le froment, l'avoine et le mil arrivent bien plus loin. Les arbres fruitiers et les bois sont assez nombreux. Plusieurs ceps de vigne longent les murs d'édifices. De chaque côté d'une cour, deux grands bâtiments s'élèvent avec chacun un escalier extérieur en pierre. Ils mesurent près de 13 mètres de longueur. Avec 4 m 30 de hauteur en façade, le logis TY MENE comprend sans problème une chambre haute. Avec 3 m, le

logis LENTIENNE ne peut avoir lui qu'un grenier. Parmi quatre autres petits bâtiments, un est destiné pour le cardy, l'autre pour le four. La rue batterie, la place à fumier et un puits sont situés à proximité. L'exploitation possède aussi un sixième d'une fontaine « *Douet* » avec son auge en pierre.

EN2150 - Minutes Just-Vincent HENRY - 12/05/1740

Mesurage et prisage d'une demi tenue distincte de Coetatoux en CARNAC à domaine congéable sous le comte du Latz

A la requête du demandeur Jean PLUMER contre les défenseurs François GUEZEL et consorts, ayant respectivement pour procureurs maîtres René Bonaventure GABORIAU et Just Vincent HENRY, et en tiers maître Vincent Alexis LAUZER, selon la sentence de la juridiction du 09/05/1740.

BATIMENTS (1406L 11s 8d -61.6%)

	$\underline{DATIMENTS}(1700E113.00-01.070)$			
Logis LENTIENNE		465L		
Logis TY MENE		707L	11s	8d
Logis TY AR ER LA	JIR	150L		
Cardy CARDY CAR	RE	36L		
Logis TY FOURNE		48L		
	COURS ET JARDINS (47C 1/2 253L - 11,1%)			
20p de m	cour entre les 2 logements	10L		
8C 1/2 de M, m	rue batterie & place à paille	36L		
4C 1/2 de m, T	place à fumier LECH TAILLE	8L		
8C 3/4 de M	ER JARDIN + fruitiers + maison (L=1m70 H=2m30 l=1m50)	92L		
9C de M	LIORCH HIAUT + fruitiers	60L		
3C 1/2 de m	LIORCH MENENE & vantail + fruitiers	8L		
13C 1/4 de T	LIORCH COUAREH (sous pâture) + bois	39L		
	<u>LABEURS (78C ¾ 147L 10s - 6.4)</u>			
4C 2/3 de T,m	LIORCH ENTY BRAS + fruitiers	9L		
31C 3/4 de T, G	ER PARQUEX DELLUE et PARQUEUX DERIAS + landes	66L		
3C 1/3 de T	GOURSQUEDEUX + bois	9L		
8C 2/3 de T ruiné	BARRE HIR EN TOULLEN	9L		
2C 3/4 de T	TOULLEU BIHAN + bois	5L		
7C de T,F	GARCH ER PRADEUX + buailles	9L		
14C 1/2 de T	ER PONDIC + landes	33L		
4C 2/3 de T	LE NORNESSE	6L		
1C 1/2 de m	LES SEPTS SCEILLONS	1L	10s	
	PATURES (42C ¹ / ₄ - 85L - 3.7%)			
36C 1/2 de T	PARC ER LAN BILADE	60L		
5C 2/3 de T	LIORCH AR ER PRADE + bois, fruitiers + puits proche	25L		
	PRES (90C 2/3 - 166L 10s - 7.3%)			
5C de T	moitié de ER PRADE + haie courante + bois	13L	10s	
26C de T, m ruiné	PARC COSTE ER MANNE (sous lande)	18L		
29C 2/3 de T	PERE ER GLE HINO + bois & buailles	65L		
30C de T,F	PARC ER GONYANH + bois & buailles	70L		
	<u>LANDES (10C ¾ 10L - 0.4%)</u>			
4C 3/4 de m	ER CODEGNY	6L		
6C de m sèche	EN TRIS HORNEC	4L		
	LABEUR, PATURE ET LANDES (58C - 141L - 6.2%)			
39C de T, M ruiné	PARC ER FETAN + landes + 1/6e de fontaine Douet et auge de pierre	105L		
19C de T	ER GLE HINO + landes	36L		
	<u>LABEUR ET LANDES (39C ½ 59L - 2.6%)</u>			
23C 1/2 de m	LE GROIZE BRAS et BIHAN	32L		
16C de m, F ruiné	ER FETIN SONNIC + bois & buailles	27L		
	PATURE ET LANDES (5C 3/4 - 15L - 0.7%)			
5C 3/4 de T, m	PARC EN TROUHER + landes	15L		
	<u>TOTAL GENERAL : 373C 1/3 - 2283L 11s 8d</u>			

A défaut d'agrandir encore leur exploitation à Coetatoux, les PLUMER possèdent plusieurs terres ailleurs, en copropriété, notamment à <u>Crucuny</u> en CARNAC, rapportant une rente annuelle d'une perrée de seigle et 17s 6d en argent. Un bail y est accordé à Guillaume DAVY en février 1742. Le 21 janvier 1743, Jean PLUMER acquiert pour 810L de son voisin Pierre BOUILLY, deux fonds de tenue situés à <u>Keraudran</u> et à <u>Kerbrezel</u> en PLOEMEL, rapportant au total quatre perrées de seigle et 2L 5s en argent. Il acquiert encore, sans doute vers 1750 de François LE CHAPELAIN, le fond d'une demi-tenue au <u>bourg</u> de MENDON, lui rapportant de rente annuelle deux perrées et demi de seigle et froment par moitié. Selon les années, l'ensemble de ces revenus atteint vraisemblablement 100 à 130L. La famille vit incontestable dans l'aisance. Les impositions le prouvent d'ailleurs avec 7 à 10L aux vingtièmes, 8L aux fouages et surtout 43L aux capitations!

Tableau récapitulatif du vingtième de Jean PLUMER

Biens / Année	1750	1751	1752	1753	1756
Tenue de Coetatoux	4L	4L 3s 6d	9L	4L 3s 6d	2L 11s 6d
	Art. 110	Art. 105	Art. 97 (ou 93)	Art. 110	Art. 88
Rentes à CARNAC	3L 4s	3L 4s	1L	3L 4s	1L 14s - Art. 272
	Art. 314	Art. ?	Art. 387	Art. 314	2L7s3d - Art. 273
Rentes à MENDON	2L 1s 4d	16s 7d		12s	18s 4d
	Art. 297	Art. ?		Art. 211	Art. 183
Total	9L 5d 4d	8L 4s 1d	10L	8L 1s 6d	7L 11s 1d

NDLR: A revoir pour les rentes à PLOEMEL.

2C4 - Subdivision d'Auray, paroisse de Carnac - 1751/1753

Déclaration des vingtièmes de Jean PLUMER d'une tenue à Couetatoux en CARNAC à domaine congéable sous monsieur le comte du Latz (Article n°105 du 12/07/1751, n°93 de 1752 et n°110 de 1753).

<u>Revenus</u>	<u>Charges</u>		
1/4 jl sur l'aire à battre	Semences		
1 jl de froment4 perrées	Frais de culture		
3 jx de seigle12 perrées60L	Dîme ecclésiastique4L		
1 jl ½de mil6 perrées30L 5s	Fouages7L 18s		
1 jl d'avoine6 perrées16L 4s	Réparations27L		
1 jl de pré3 milliers de foin15L	Capitation43L		
5 jx de landes	Corvées30L		
Total155L 4s	Rente au seigneur63L 14s		
Charges retenues (rentes + fouages)71L 12s	(dont 3 perrées ½ de froment pour 29L 10s, 4 perrées ½ de		
Base d'imposition83L 12s seigle pour 22L 10s, argent 11L 14s).			
	Total341L 10s		

2C4 - Subdivision d'Auray, paroisse de Carnac - 1753

Rôle des vingtièmes

Article n°110 : Jean PLUMER possède une à Couetatoux déclaré charges déduites du revenu de 83L 12s, soit une imposition de 4L 3s 6d.

<u>Article n°314</u>: Jean PLUMER possède une portion de convenant et plusieurs portions de tenues du revenu de 64L, soit 3L 4s d'imposition [concerne sans doute la tenue de Crucuny].

<u>Article n°318</u>: Jean PLUMER possède une tenue (à ?) charges déduites du revenu de 203L 1s, soit 10L 3s 6d de vingt. <u>Article n°352</u>: Jean PLUMER, fils de Pierre, possède une tenue (à ?) charges déduites du revenu de 147L 7s, soit une imposition de 7L 7s 3d.

NDLR : Les déclarations des articles n°318 et 352 n'ayant pas été retrouvées, il n'est pas possible d'identifier avec certitude Pierre PLUMER avec la localisation de la tenue et le propriétaire foncier (ex: comte de Vaudurant).

2C4 - Subdivision d'Auray, paroisse de Carnac – 1756

204 Bubutvision a Maray, paroisse de Carnae 1750							
Déclaration des vingtièmes							
Article n°88: Jean PLUMER déclare une tenue à domaine co	Article n°88: Jean PLUMER déclare une tenue à domaine congéable sous monsieur du Latz à Couetatoux, consistant en :						
Logements, jardins et courtils	-	48L					
4 jx de bonne terre		72L					
4 jx de bonne terre		28L					
2 ix de bon pré		70L					
Total		178L					
Rente convenancière		126L	7s	5d			
Base d'imposition		51L	12s	7d			
Imposition		2L	11s	6d			
Rappel pour le n°88 : Article n°97 de 1752 : 9L - Article n°110							
Article n°272: Jean PLUMER possède des rentes Article n°273: Jean PLUMER possède des rentes							
convenancières et autres redevances du revenu de 34L 2s convenancières sur différentes terres produisant en argent							
9d, soit une imposition de 1L 14s. et en grain 47L 3s soit une imposition de 2L 7s 3d.							
Rappel pour les n°272 et 273 : Article n°387 de 1752 : 1L - Ar							

NDLR: Les articles 272 et 273 concernent sans doute la tenue de Crucuny.

Joachim LE FRAPPER semble avoir un aussi bon sens des affaires que son beau-père. En juillet 1748, alors qu'il n'a pas encore 26 ans, il acquiert les édifices d'une tenue au <u>Bréarff</u> en CRACH pour plus de 2200L. Mais il reste à Couetatoux et afferme les terres éloignées. En 1754, il gère les biens de la famille à PLOEMEL et se prépare sans doute à la succession de Jean PLUMER. Celui-ci s'éteint finalement le 28 août 1763, âgé d'environ 76 ans. Il est enterré le 30 en présence de son gendre Joachim LE FRAPPER, François AUFFRET, Guillaume MORVAN de Couetatoux, Yves KERGOSIEN de Crucuny.

Progressivement les enfants de Joachim grandissent et se marient. En janvier 1761, Julienne LE FRAPPER épouse Alexis Rose LE ROL (n°96-97), issu d'une riche famille de <u>Locqueltas</u> en CRACH, où la noce a lieu et le couple reste. D'autres filles épousent Jean BOUILLY du même village de Couetatoux, François JEGO de Kerallan, Jean-Marie LE GLOUAHEC de Kermalvezin. Un fils Joseph s'installe à ERDEVEN, sans savoir quel enfant reste sur l'exploitation familiale. Le 24 janvier 1788, Joachim LE FRAPPER meurt à 65 ans. A son inhumation assistent notamment son fils Joseph, ses gendres Jean BOUILLY et Alexis Rose LE ROL de CRACH. Tous les trois signent. Dix ans plus tard, le 7 Nivôse an VII (27/11/1798) à 6H du matin, Anne PLUMER s'éteint à son tour. Son décès est déclaré en mairie par ses gendres François JEGO et Jean-Marie LE GLOUAHEC.

-oOo-

Résidant à <u>Kergo</u> et veuve de Vincent LE MOUROUX, Françoise TUAL (n°915) acquiert le 28 octobre 1713 à René LE MESTRE et Jeanne LE BAGOUSSE, quelques édifices d'un convenant à Couetatoux sous le sieur du Baizit. Le 18 mars 1718, deux mois après la mort de leur mère, les enfants revendent les biens à Noël EZANNO pour 90L, dont 30L servent à régler diverses dettes.

6E2111 – Minutes Jacques HENRY - 18/03/1718 (p)

<u>Témoins</u>

- Patern MALLET x Julienne LE MOUROUX de Kerhillio en ERDEVEN.
- Joseph DAVY x Anne LE MOUROUX de Keroulin en PLOEMEL.
- Guillaume DAVY x Barbe LE MOROUX de Kerbourda en PLOEMEL, en leur nom et pour Mathurin, François et Vincent LE MOUROUX leurs frères et beaux-frères.

Lesdits LE MOUROUX enfants des défunts Vincent et Françoise TUAL.

- Noël EZANNO de Couetatoux en CARNAC.
- Ecuyer Emmanuel Louis LE MEZEC, sieur du Baizit et Beaumer, demeurant en sa maison à St Gildas d'AURAY.

<u>Biens</u>

Edifices et droits de labourages étant sur le fond d'un convenant et terre par dehors aux appartenances de Couetatoux, dont le fond appartient audit sieur du Baizit. Ils appartiennent aux LE MOUROUX du chef de leur mère, qui les a acquis de René LE MESTRE x Jeanne LE BAGOUSSE par acte du 28/10/1713 au même rapport.

Vente d'édifices

Les LE MOUROUX vendent lesdits biens à Noël EZANNO, y compris la levée de blés, pour 90L :

- Noël EZANNO retient 7L 10s pour gage et loyers qui lui étaient dus par ladite TUAL.
- 18L reviennent au sieur du Baizit pour la rente foncière des années 1715 à 1717.
- Le restant de 60L 5s est pris par les consorts LE MOUROUX.

Le preneur jouira dès à présent desdits biens parce qu'il paiera les rentes foncières au 29/08/1718.